CAMPAGNE
DE SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT
MULTI-THÉMATIQUES

CAF & CO
#ImpactonsNosTerritoires

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Var

CAMPAGNE DE SUBVENTIONS 2026

Thématique Petite Enfance

Présenté par Marjorie Ensel, Sandrine Roustan, Mélanie Philippon

CAMPAGNE
DE SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT
MULTI-THÉMATIQUES

Ce webinaire est enregistré

Il sera mis à disposition
de l'ensemble des partenaires avec le diaporama
sur notre site partenaires :
https://www.caf83-partenaires.fr/

CAMPAGNE
DE SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT
MULTI-THÉMATIQUES

Pendant le webinaire, nous vous conseillons

CAF&CO
#ImpactonsNosTerritoires

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Var

Couper les micros

Eteindre vos caméras

Le support sera diffusé– droit d'image limité

Poser vos questions par Tchat

Fermer toutes vos autres applications

De vous regrouper si nécessaire

OBJECTIFS

- ✓ Développer des projets ayant un impact sur la qualité d'accueil, l'éveil culturel et artistique.
- ✓ Soutenir les projets "passerelle" en partenariat avec l'Education Nationale.
- ✓ De soutenir les projets inscrits dans une démarche de développement durable dans le cadre de la démarche RSO (Responsabilité Sociale des Organisations).
- ✓ Renforcer l'accessibilité des modes d'accueil et la conciliation vie familiale/vie professionnelle pour les parents travaillant en horaires atypiques.
- ✓ Concourir à la professionnalisation des acteurs de l'accueil individuel

Les projets déposés devront s'appuyer sur la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

CIBLES

- ✓ Établissements d'accueil du jeune enfant bénéficiaires de la Prestation de service unique (PSU) conventionnés par la Caf du Var.
- ✓ Relais Petite Enfance (RPE) bénéficiaires de la Prestation de service, conventionnés par la Caf du Var.
- ✓ Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) du Var.
- ✓ Porteurs départementaux ayant des projets à destination des structures précitées.
- ✓ Associations d'assistant maternels implantés sur des territoires dépourvus de Rpe (Volet 2 uniquement).

PUBLIC

Tout enfant, parent accueilli ou professionnel de la Petite Enfance exerçant dans les structures énumérées ci-dessus.

PROJETS NON ÉLIGIBLES

- ✓ Les projets se déroulant en micro-crèches PAJE.
- ✓ Les actions situées hors Département du Var.
- ✓ Les projets non encadrés par des professionnels.
- ✓ L'analyse de la pratique en Eaje.
- ✓ Les projets avec des frais d'ETP du personnel (hors axe 1 - volet 1).

3 AXES

AXE 1 : Amélioration de la qualité et de l'accessibilité des accueils collectifs et individuels du jeune enfant

- ✓ Volet 1 : Renforcer l'accessibilité des modes d'accueil
- ✓ Volet 2 : Enrichir les projets d'accueil des Eaje, Rpe et des assistants maternels en Mam ou engagés dans une association
- ✓ Volet 3 : Faciliter le recours à l'accueil individuel et accompagner la qualité des pratiques et des carrières professionnelles

AXE 2 : Accompagnement à la qualité des pratiques des animateurs de Rpe

AXE 3 : Soutien aux gestionnaires d'Eaje PSU en difficulté

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ACCUEILS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS DU JEUNE ENFANT

Volet 1 : Renforcer l'accessibilité des modes d'accueil

Ce volet vise à soutenir le développement :

- ✓ Des équipements ou des services proposant des **solutions d'accueils sur des horaires atypiques** pour répondre spécifiquement aux besoins des parents en particulier des monoparents

- ✓ **De classes passerelles** (dispositif conventionné entre la collectivité et l'Education Nationale). La Caf du Var soutiendra toutes les initiatives incluant l'intervention d'éducateurs de jeune enfant dans les écoles ou encore des actions de type jardins d'enfants (tels que défini à l'article R2324-47 du code la santé publique).

Les dépenses éligibles - volet 1 :

- ✓ Coût des Etp professionnels petite enfance.

A noter que pour le soutien financier aux équipements/services fonctionnant sur des horaires atypiques, le coût par ETP retenu dans le calcul de la subvention a été plafonné à 32 000 €.

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ACCUEILS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS DU JEUNE ENFANT

Volet 2 : Enrichir les projets d'accueil des Eaje, Rpe, et des assistants maternels en Mam ou engagés dans une association

Cet axe vise à soutenir le développement des projets de :

- ✓ Implication des parents
- ✓ Eveil artistique et culturel
- ✓ Contact avec la nature et santé environnementale
- ✓ Labélisation et dynamiques territoriales

ATTENTION
Les associations d'assistants maternels sont éligibles uniquement à ce volet à la condition qu'aucun Rpe ne couvre le même territoire.

Les dépenses éligibles - volet 2 :

- ✓ Coût de prestations
- ✓ Frais de billetteries / transport
- ✓ Achat de petit matériel pédagogique et/ou technique de moins de 3 000€/équipement (hors investissement)
- ✓ Coût ETP pour les Associations participant à l'animation de réseau.

AXE 1 : AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE L'ACCESSIBILITÉ DES ACCUEILS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS DU JEUNE ENFANT

Volet 3 : Faciliter le recours à l'accueil individuel et accompagner la qualité des pratiques et des carrières professionnelles

Ce volet ne pourra être mobilisé que si l'une des conditions suivantes est remplie :

- ✓ le RPE justifie que le bonus missions renforcée adossé à la prestation de service est insuffisant pour couvrir les frais liés à la prestation d'un professionnel spécialisé en analyse des pratiques, compte tenu d'un nombre important d'assistants maternels sur son territoire volontaires.

- ✓ le RPE justifie un trop faible nombre d'assistants maternels présents sur son territoire d'intervention pour pouvoir valider l'indicateur de la mission renforcée « analyse de la pratique ».

Les dépenses éligibles - volet 3 :

- ✓ Coût d'une prestation d'analyse de la pratique

ATTENTION
Le porteur de projet devra être un Rpe ou un gestionnaire de Rpe.

AXE 2 : ACCOMPAGNEMENT À LA QUALITÉ DES PRATIQUES DES ANIMATEURS DE RPE

Cet axe vise à :

- ✓ Soutenir les actions de formation et professionnalisation des animateurs de RPE du Var.
- ✓ Renforcer les compétences des professionnels en charge de l'accueil du jeune enfant, en favorisant une meilleure qualité d'accompagnement des familles et des assistantes maternelles.

Seuls les porteurs départementaux peuvent répondre à cet axe, à la condition que le projet ait été travaillé en amont avec la conseillère thématique petite enfance-accueil individuel.

<u>Les dépenses éligibles – Axe 2 :</u>

- ✓ Coût de la prestation et de la coordination.

AXE 3 : SOUTIEN AUX GESTIONNAIRES DE CRECHES PSU EN DIFFICULTE

Cet axe vise à :

- ✓ Soutenir le fonctionnement des crèches PSU qui font face à des difficultés structurelles et conjoncturelles de fonctionnement.

Les dépenses éligibles – Axe 3 :

- ✓ Financement d'un plan de retour à l'équilibre, à hauteur de 80% maximum.
- ✓ Un co-financement du tiers financeur est attendu afin de tendre à une pérennité sur le long terme.
- ✓ Financement de dispositif d'appui en ingénierie.

LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

Les cofinancements :

Conformément au Règlement Intérieur d'Action Sociale, en cas d'éligibilité, la Caf du Var interviendra à hauteur de 80% maximum du coût total du projet.

Le principe du co-financement est une règle afin d'inscrire les projets dans une dynamique partenariale. Des co-financements doivent être trouvés ou à minima être recherchés par l'opérateur (communes, communautés de communes, fonds propres…).

L'absence de recherche de co-financement étant l'un des motifs de rejet administratif d'une demande.

➡ Les demandes de financement inférieures à **1 500€** ne seront pas prises en compte

Les notifications aux porteurs :

Pour les actions dont le financement Caf est **inférieur à 23 000€** : une notification d'engagement sera adressée au porteur par voie dématérialisée via le site Démarches simplifiées ;
Pour les actions dont le financement Caf est **supérieur à 23 000€ / nouveaux partenaires** : une convention sera adressée au porteur.

CALENDRIER

Diffusion : **Mardi 4 novembre 2025 au 16 janvier 2026**

Pour déposer vos actions :

- **Campagne multi-thématiques : Lien campagne multi-thématiques**

Pour déposer le bilan 2025 : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/caf-83-bilan-2025-appel-a-projets-petite-enfance

Pour compléter le dossier socle : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/caf-83-dossier-socle-donnees-administratives-2026

La Caf reviendra vers vous selon le calendrier suivant :

- Début Avril : Petite Enfance

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

demarches-simplifiees.fr

Tutoriel partenaires DS 2025 - CAF 83.pdf

INTERLOCUTEURS DE LA CAF DU VAR

Pour toute demande de subvention, et les bilans associés **les Conseillers en développement** sont là pour vous accompagner :

- Pertinence de la demande
- Viabilité financière
- Partenariats sollicités
- Calendrier du projet, etc…

Interlocuteurs de la Caf du Var | Caf & Co du Var

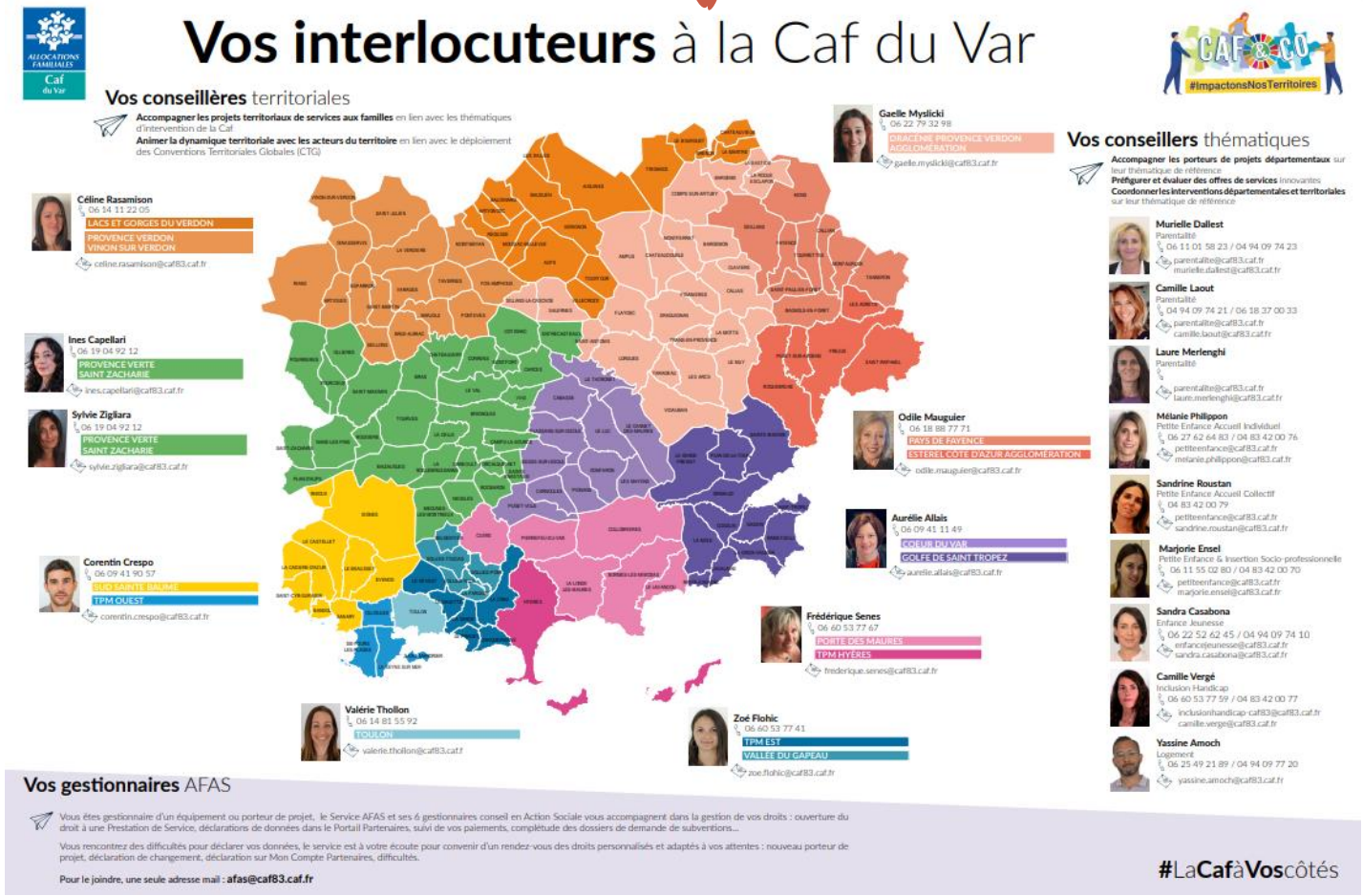

CAMPAGNE
DE SUBVENTIONS
DE FONCTIONNEMENT
MULTI-THÉMATIQUES

CAF & CO
#ImpactonsNosTerritoires

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
du Var

MERCI POUR VOTRE ATTENTION